

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42014

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23852 de Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« et »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« impose à l'État une obligation de résultat ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même